



SOUS-PREFECTURE D'ARGELES-GAZOST
07 OCT. 2004
ARRIVEE

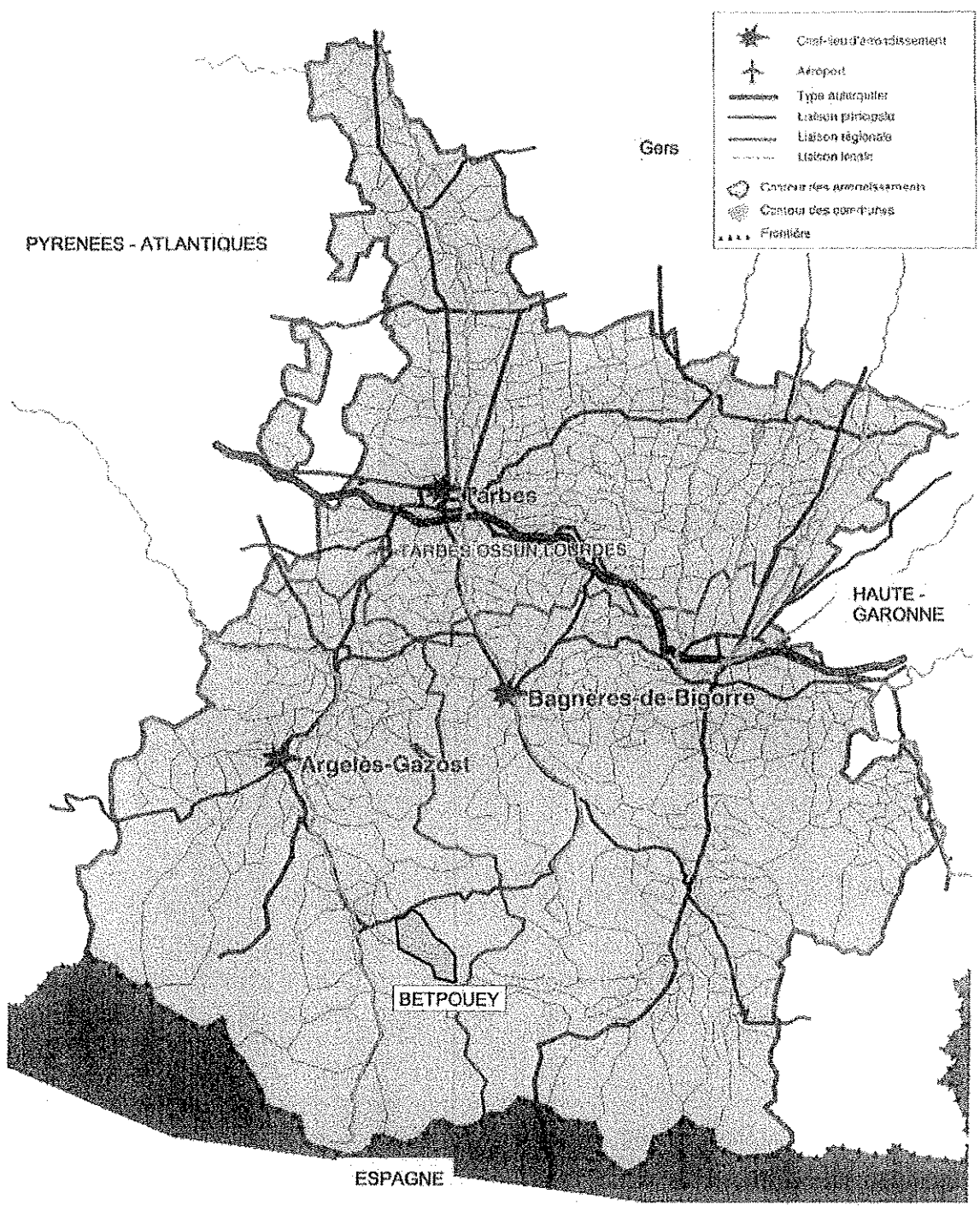
PIECE 1

RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

	Pages
1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT	2
1.1. Analyse de l'état initial de l'environnement	2
1.1.1. Présentation de la commune	2
1.1.2. Milieu physique	2
1.1.3. Le paysage communal	9
1.1.4. Les équipements publics	17
1.1.5. La gestion de l'environnement	18
1.1.6. Patrimoine naturel et patrimoine culturel	18
1.1.7. Les contraintes du développement spatial de la commune	21
1.2. Analyse économique et sociale	23
1.2.1. Population et démographie	23
1.2.2. Contexte économique	24
1.2.3. Le parc de logements	25
2. LES CHOIX COMMUNAUX	27
2.1. L'urbanisation	27
2.2. La préservation des espaces liés aux activités agricoles et forestières	28
2.3. La protection des espaces naturels et paysagers	29
2.4. La diversité des fonctions urbaines	29
3. LES INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT	30
3.1. Une gestion économe de l'espace et une organisation urbaine plus cohérente	30
3.2. La préservation de l'activité agricole	30
3.3. La préservation du paysage naturel et agricole	31
3.4. La préservation du patrimoine naturel et historique	31
3.5. Le maintien de la qualité des eaux et des sols	31
3.6. La prise en compte des risques naturels	31

COMMUNE DE BETPOUEY
 CARTE DE LOCALISATION



Source : Inventaire communal 1998
 © INSEE - SCEES / IGN 1998

1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT

1.1. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Betpouey est un petit village de montagne, de 131 habitants, situé en Pays Toy (Hautes-Pyrénées) à 966 m d'altitude et à dominante agricole et touristique.

Il se situe à 4 km de Luz-st-Sauveur, sur la route du Tourmalet et du Pic du Midi de Bigorre.

La commune est distante de :

- 200 km de Toulouse,
- 50 km de Tarbes,
- 32 km de Lourdes.

En 35 minutes, on peut rejoindre l'aéroport de Tarbes-Ossun et en 1h15 celui de Pau-Pyrénées.

Le territoire communal s'étend sur 1 620 hectares à proximité de la station de Barèges.

Les communes limitrophes sont :

- Sers au Nord – Nord Est,
- Barèges à l'Est,
- Luz-St-Sauveur à l'Ouest/Sud-Ouest,
- Viella à l'Ouest/Nord-Ouest,
- Vieys au Nord-Ouest.

1.1.2. MILIEU PHYSIQUE

RELIEF ET HYDROGRAPHIE

La zone d'étude se situe dans le bassin versant du Bastan. Ce dernier appartient à la haute vallée du Gave de Pau qui naît de la confluence entre le Gave de Gavarnie, le Gave de Cauterets et le Gave d'Azun.

Le Bastan constitue un affluent rive droite du Gave de Gavarnie.

Le Bastan draine les eaux du versant sud-ouest du massif du Pic du Midi de Bigorre et du versant nord-est du Massif du Néouvielle – Pic Long.

Les altitudes s'étagent entre 658 m au confluent du Bastan et 3 092 m au Pic du Néouvielle.

Ce bassin s'ouvre à l'ouest vers la vallée du Luz, il est limité :

- au Nord par une ligne de crête qui court du Soum de Nère (2 394 m) au Pic du Midi de Bigorre (point culminant, à 2 872 m),
- au Sud par une ligne de crête qui court du Pic de Bergons (2 068 m) jusqu'au Pic du Contadé (2 663 m) et englobe le Pic du Néouvielle,
- à l'Est par la ligne de crête qui relie le Pic du Midi au Pic de Contadé et passe par le Col du Tourmalet (2 115 m).

Il est à noter que du fait de cette orientation Est-Ouest, l'opposition de versant est maximale du point de vue climatique entre ombrée (en exposition Nord) et soulane (en exposition Sud).

Le relief de la commune est plutôt pentu avec ça et là des petits replats ou des prairies à pentes moins marquées.

On distingue plusieurs ensembles :

- au Nord, la plaine alluviale du Bastan, en contrebas du village, qui est répertoriée comme zone inondable,
- la vallée étroite du Bolou avec ses changements de pentes et sa végétation,
- le vallon accueillant la commune, plutôt pentu, sur lequel s'étage la végétation en fonction de l'altitude.

En terme d'hydrologie, le Bastan est évidemment le cours d'eau le plus important de la commune. Il prend sa source au cœur du domaine skiable amont, à hauteur de Super Barèges, pour se jeter dans le Gave de Pau en aval de Luz-St-Sauveur.

Il est issu de la jonction de plusieurs petits torrents drainant l'ensemble du cirque du Tourmalet. Il reçoit ensuite l'apport de deux ruisseaux de plus fort débit, la Glère et Dets Coubous. Gardant un bon débit même en plein été, il est susceptible de gonfler très rapidement à la faveur des violents orages de montagne qui éclatent sur le secteur. Plusieurs sources, sur l'ensemble du domaine créent de petits écoulements pouvant rapidement prendre la forme de ruisselets ou s'étaler sur les pentes créant alors des plages très humides au sein de la végétation.

Le deuxième cours d'eau le plus important est le Bolou. Il est alimenté par le lac du Pouret présent su Betpouey. Il est tantôt très pentu, tantôt plus calme. Il prend sa source à 2 411 m d'altitude pour finir en pente plus douce à 966 m où il se jette dans le Bastan.

De nombreux petits cours d'eau drainent la commune. Le ruisseau de Rioucaout constitue la frontière Ouest de la commune, il est parallèle à un cours d'eau plus important qui traverse la commune par voie souterraine, le ruisseau de Soubralets.

En progressant vers l'Est, on croise le Bolou, puis le ruisseau d'Anclades affluent du premier.

Les ruisseaux d'Estrabat, de Tisé et d'Aroube se jettent directement dans le Bastan comme le Pontis qui constitue la limite Ouest de la commune.

Tous s'écoulent du Sud au Nord, perpendiculairement à l'axe du Bastan, et entaillent le versant communal plus ou moins largement.

Il ont tous un régime torrentiel et se gonflent en fonction des précipitations. Ce régime actif provoque une érosion du bassin particulièrement en zone sensible (formations morainiques et zones affaiblies par les avalanches).

GÉOLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

La carte au 1/50 000 de Campan fait apparaître les formations suivantes :

- le long des cours d'eau (Bastan, Soubralets et Bolou), on trouve des formations glaciaires (placages morainiques) recouvrant les terrains métamorphisés qui constituent la majeure partie de la zone (schistes et calcaires du Dévonien et Carbonifère),
- les versants encadrant le Bolou ainsi que le vallon principal (accueillant le bourg) sont constitués de schistes et calcaires,
- l'Ouest et l'Est de la commune voient affleurer des complexes grésopélitiques avec intercalations gréseuses et calcaires remarquables ; quelques éboulis apparaissent au centre de la commune sur les versants de la vallée du Bolou,
- sur les hauteurs on voit apparaître des arcs et cordons morainiques récents,
- à l'extrême Sud-Est apparaissent des formations magmatiques et filoniennes de granodiorite sombre à biotite et amphibole au contact desquelles un métamorphisme de contact apparaît dans les formations grésopélitiques.

Du point de vue hydrogéologique, tout le bassin de Bastan est bien pourvu en eau. L'ouverture aux vents d'Ouest confère au site une réalimentation soutenue et importante par les précipitations pluvio-nivales qui s'engouffrent dans la vallée.

Trois types de circulation sont représentés :

- en milieu poreux dans les alluvions moraines et éboulis où la qualité sera variable du fait de la vulnérabilité de la ressource aux polluants,
- en milieu fissuré dans les terrains paléozoïques granitiques et métamorphiques (terrains du Dévonien) qui offrent des aquifères de faible capacité (failles) mais bien alimentés dans des secteurs d'altitude exempts de pollution,
- en milieu karstique dans les terrains mésozoïques calcaires (non représentés sur la commune).

Enfin, si les eaux thermales sulfurées constituent une ressource importante pour la région, Betpouey ne dispose pas d'un tel gisement.

LE CLIMAT

D'une façon très globale, nous pouvons qualifier le climat de type oro-atlantique. En effet, les influences atlantiques sont manifestes au niveau macroclimatique (humidité importante) mais subissent une forte correction du fait de la présence du relief.

L'orientation de la haute vallée du Bastan (ouest – est) et la provenance des vents dominants, secteur ouest, confèrent au domaine skiable de Barèges un bon apport en précipitations sous forme de pluie ou de neige. Par contre, pour ces mêmes raisons, les vents ont tendance à balayer la neige du versant ouest du Tourmalet (versant Barèges) pour les envoyer en versant Est (versant La Mongie).

Les précipitations

Les précipitations sur la zone sont assez bien réparties sur l'année (1 200 à 1 300 mm).

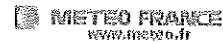
La période la plus arrosée va de début avril à fin mai. Le minimum est observé en juillet.

Les températures

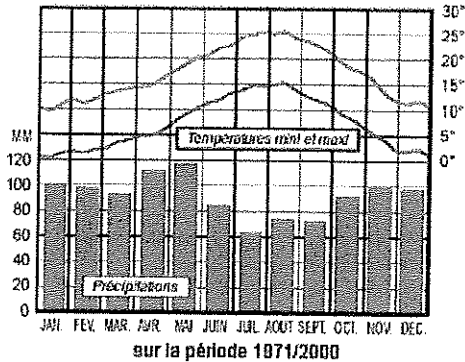
La température moyenne mensuelle ne dépasse pas les 20°C l'été et ne s'abaisse pas en dessous de 2 – 3°C.

Il y environ 50 jours de gel par an sur les Hautes-Pyrénées.

LE CLIMAT DES HAUTES-PYRÉNÉES



Normales de températures et de précipitations à Tarbes-Ossun



Quelques records depuis 1946 à Tarbes-Ossun

Température la plus basse	-17,9 °C
Jour le plus froid	08/01/1985
Année la plus froide	1956
Température la plus élevée	39 °C
Jour le plus chaud	01/08/1947
Année la plus chaude	1997
Hauteur maximale de pluie en 24h	79,7 mm
Jour le plus pluvieux	10/06/1978
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	1966

LES RISQUES NATURELS

Les avalanches

Cette menace, si présente il y a quelques dizaines d'années sur la route de Sainte-Marie-de-Campan à La Mongie, a notablement diminué depuis la construction d'ouvrages de protection. Elle existe encore dans les secteurs d'Artigues (Courtalets, Pène Serba), du Serpolet, du cirque de La Mongie et surtout de Barèges.

Les inondations

Les cours d'eau, torrentiels, ont leurs crues lors des périodes pluvieuses du printemps et de l'automne avec une fréquence plus importante pendant la première en raison de la fonte des neiges. Il s'en produit aussi à l'occasion de gros orages d'été sur les massifs.

La vallée de Barèges a été fréquemment ravagée jusqu'à la fin du XIXème siècle par les crues du Bastan. Il se produisait aussi d'importants ravinements des formations meubles des versants (ravin du Rioulet, à l'aval de Barèges en rive gauche, Pourtaous, bois de Culousque).

Depuis le milieu du XIXème siècle se poursuit un programme de conservation et de "restauration des terrains en montagne" par reboisement, rectification et aménagement des ravins. Ces travaux et l'écrêtement possible des crues par les ouvrages hydroélectriques de la haute montagne font qu'aujourd'hui le danger ne paraît plus immédiat.

Les glissements et écroulements

Des glissements de terrain relativement importants ont eu lieu sur les flancs raides des vallées et n'ont peut-être pas encore atteint leur position d'équilibre : la Litbère, près d'Artigues, et Estibère, au Nord d'Esquièze-Sère. Plus récent est celui du haut vallon de l'Arribère, au Nord de Viey. Les terrains mis en mouvements sont constitués de schistes dévoniens à intercalations calcaires, aménagés en versants dont l'inclinaison atteint 45°.

Les chutes de blocs isolés se produisent à partir de tous les escarpements rocheux. Elles sont généralement arrêtées par le couvert forestier ou par perte d'énergie due à l'éclatement des blocs et n'atteignent donc les routes et les zones habitées que de façon aléatoire. Par contre, le risque d'écoulements en masse dommageables pour les biens et les personnes est présent. Ainsi, le 27 juin 1986, vers 23 h, une grosse masse détachée de la falaise de la Terme, à 1 km au Sud-Ouest de Gripp, obstrua la route du Col du Tourmalet, écrasa une maison (par chance inoccupée) et en endommagea une autre, toutes deux sises au bord de l'Adour ; en 1961, l'écroulement d'un pan de la falaise du Serpolet engrava le fond du vallon et provoqua le comblement d'une grande partie de la retenue hydroélectrique d'Artigues.

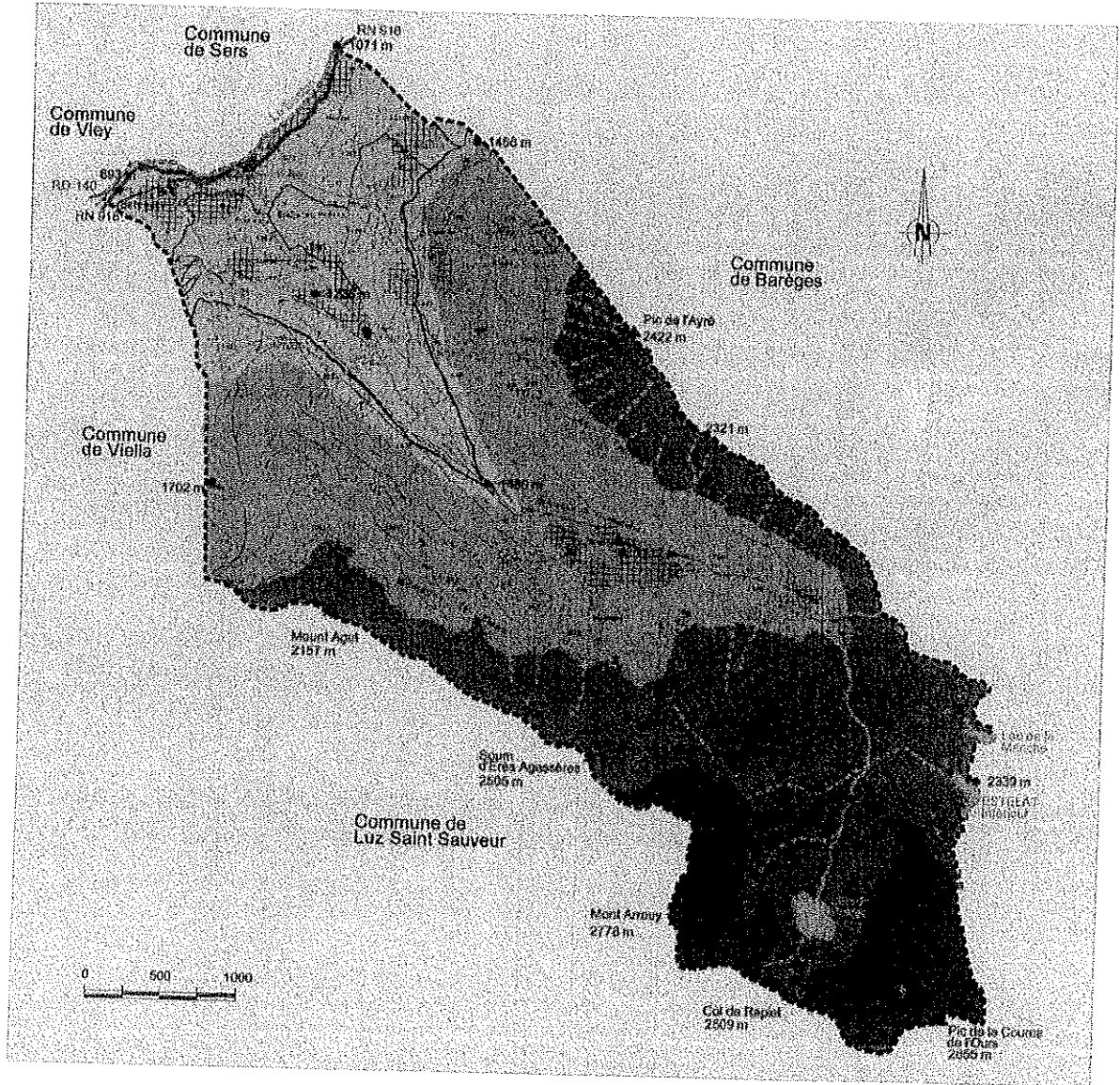
Les tremblements de terre

Depuis les très fortes secousses d'intensité IX MSF des 21.06.1660 et 24.05.1750, une dizaine de secousses d'intensité VII se sont produites (28.10.1835, 28.07.1854, 26.11.1873, 13.07.1904, 28.07.1905, 31.01.1950, 5.04.1952, 13.10.1953). Des secousses d'intensité III à V, voire VI, ont lieu assez fréquemment (plusieurs, certaines années : 439 toutes intensités confondues répertoriées dans les Hautes-Pyrénées entre le VI^{ème} siècle et 1980). Les épencentres sont situés dans le Béarn, la région d'Argelès-Gazost, la vallée de la Garonne, le val d'Aran et, pour un bon nombre d'entre eux sur la feuille même ; ils s'ordonnent sur le 43^{ème} parallèle avec deux concentrations singulières : au Nord-Ouest du Montaigu et immédiatement au Sud-Ouest de Campan. Le séisme du 6.01.1989, de magnitude 4,9, avait son épicentre dans le secteur Pic du Midi – La Mongie (intensité V+). Les foyers sont superficiels, parfois très peu profonds : 4 à 30 km. Ils traduisent l'activité de la zone de failles nord pyrénéennes et de réajustements dans la zone axiale.

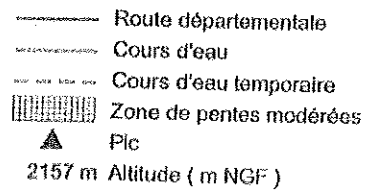
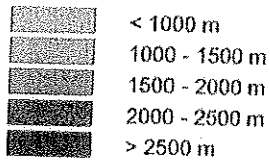
Le "Nouveau zonage sismique de la France en vue de l'application des règles parasismiques de construction et de la mise en œuvre des plans d'exposition aux risques" range dans la zone II, à sismicité moyenne, la quasi-totalité de la zone ; les cantons de Luz-St-Sauveur et de Vielle-Aure étant dans la zone Ib dite à faible sismicité.

Les probabilités actuellement admises sont les suivantes : en zone II, intensité maximale possible \geq IX MSK, fréquence des secousses d'intensité VIII \leq 200 à 250 ans, fréquence des secousses d'intensité VIII \leq 75 ans ; en zone Ib : pas d'intensité \geq IX, fréquence des secousses d'intensité VIII $>$ 250 à 250 ans, fréquence des secousses d'intensité VII $>$ 75 ans.

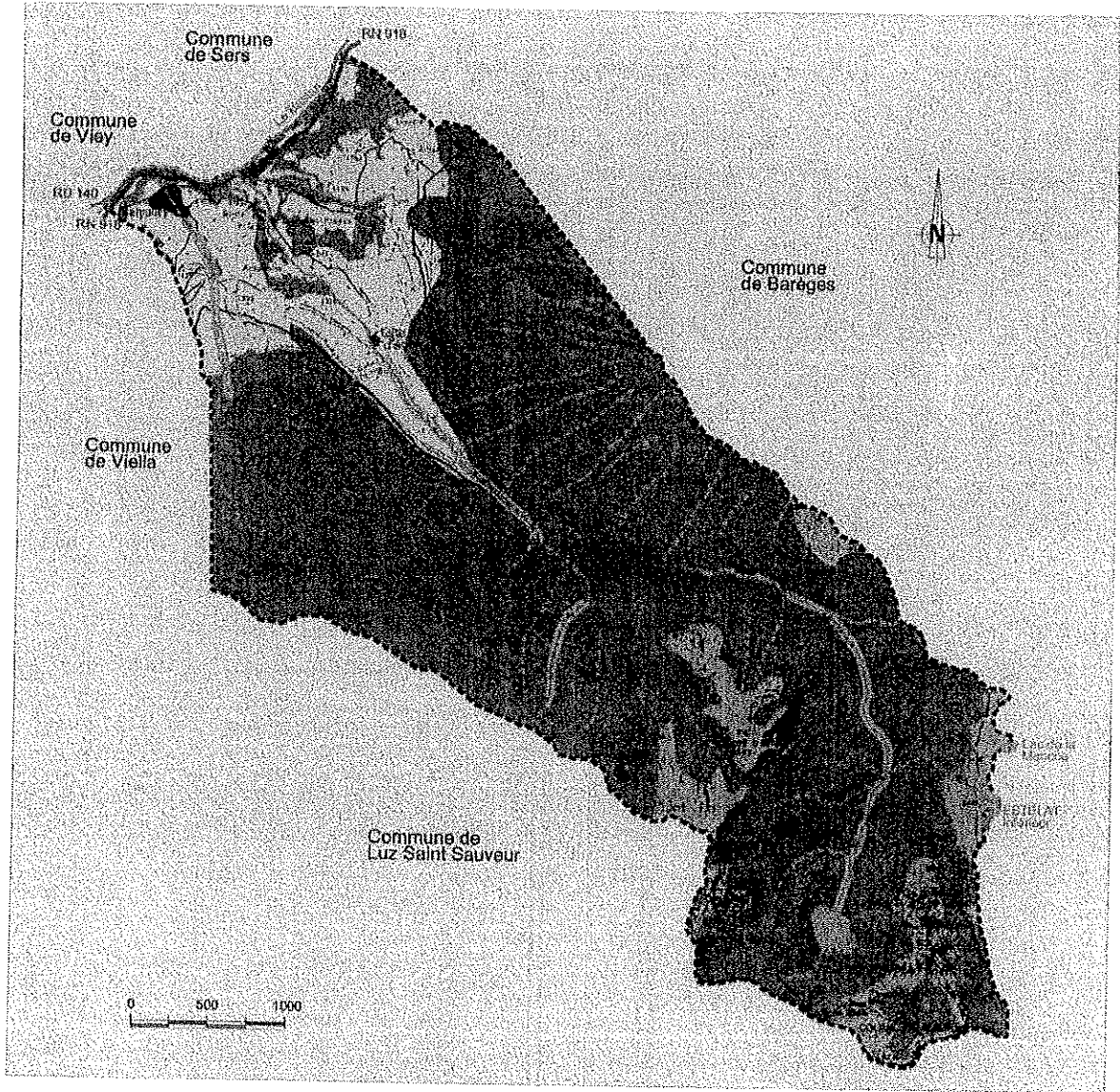
COMMUNE DE BETPOUEY
 MILIEU PHYSIQUE




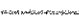

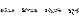



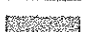


Altitudes (m NGF)



COMMUNE DE BETPOUEY
OCCUPATION DU SOL



- | | |
|--|--|
|  Zone urbanisée |  Route départementale |
|  Zone agricole (pâturages, granges) |  Cours d'eau |
|  Espace boisé |  Cours d'eau temporaire |
|  Ripisylve |  Plan d'eau |
|  Prairie d'altitude (estives) | |
|  Rocher | |

1.1.3. LE PAYSAGE COMMUNAL

Le territoire communal, partagé entre activité agricole, boisements et prairies, est à dominante naturelle. On est en présence d'un ensemble bocager aux haies constituées de murets et de végétation organisé en terrasses.

1.1.3.1. LES FONDEMENTS NATURELS DU PAYSAGE

La proximité du Parc National des Pyrénées (moins de 10 km) confère à la commune un intérêt biogéographique certain du point de vue floristique mais également faunistique.

La route départementale n° 918, très touristique, constitue l'axe majeur de perception du paysage et offre un parcours de type contemplatif qui draine de nombreux usagers.

Sa notoriété repose principalement sur les bases suivantes :

- c'est un axe de déplacement historique qui appartient à la "Route Thermale",
- c'est un tronçon prestigieux de la Route des Cols médiatisé par le Tour de France Cycliste.

Les versants encadrant l'axe routier, ainsi que ceux qui marquent les entrées des vallons secondaires, constituent des fronts visuels sensibles.

C'est également par cet axe que l'on atteint la zone des estives du Tourmalet.

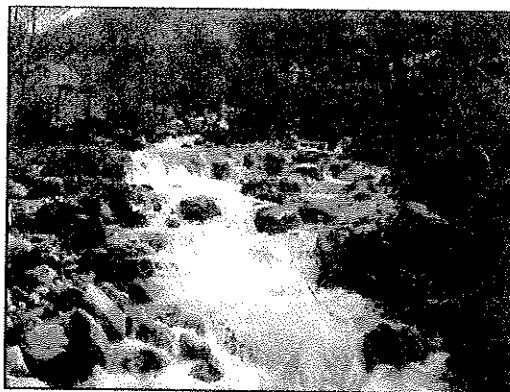
L'activité pastorale multiséculaire a façonné le milieu et généré ces vastes espaces de pelouses qui caractérisent le paysage actuel.

La commune de Betpouey se situe en moyenne montagne en zone pastorale plus minérale et peu hospitalière.

Elle dispose d'une végétation climacique étagée, caractéristique d'un milieu montagnard.

Les divers groupements de végétation vont être présentés dans ce qui suit depuis la ripisylve du Bastan à 966 m d'altitude en fond de vallée, à la végétation de l'étage alpin à 2 787 m d'altitude au Pic Prudent.

LA RIPISYLVE DU BASTAN



Vue du Bastan

Elle est constituée par des boisements de types alluviaux. Ces boisements ont un intérêt biologique important en tant qu'habitat, de zone d'alimentation et de refuge pour la faune. Ils ont également un rôle de zone tampon vis-à-vis notamment du fond de vallée, en terme de ralentissement et de stockage des crues.

Ce sont des formations riches, avec trois strates herbacées, arbustives et arborées en général bien développées, et dont les espèces dominantes sont l'aulne glutineux, le frêne élevé, le noisetier, les saules (notamment le saule marsault), le peuplier noir, puis le cornouiller sanguin, le buis localement.

Si l'on s'éloigne du fond de vallée pour atteindre le vallon, on rencontre un autre type de végétation.

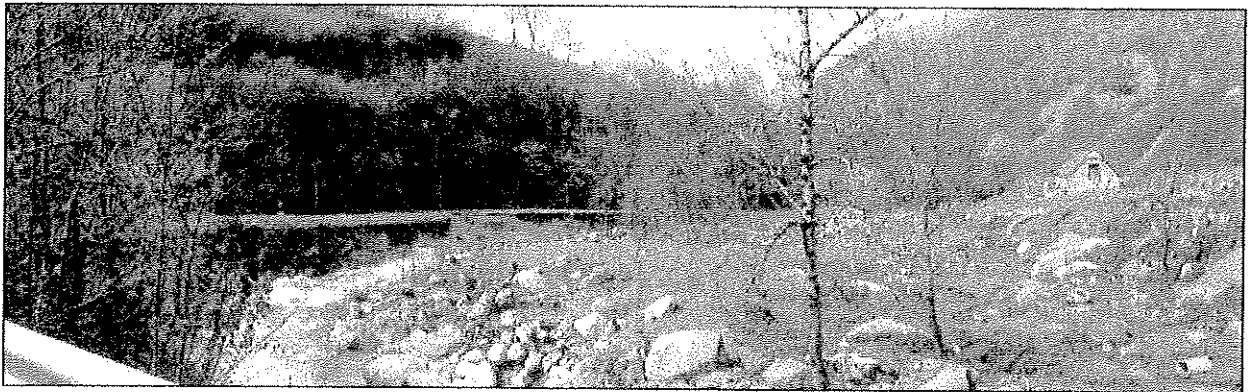
☛ LA SÉRIE DU CHÊNE SESSILE

Cette série occupe les bas de versants en zone fraîche.

La formation boisée se caractérise par le Chêne sessile (parfois en taillis), le Noisetier, le Merisier, le Tilleul à grandes feuilles, l'Orme de Montagne, le Genêt à balais, la Fougère aigle, le Chèvrefeuille des bois, le Houx, la Bourdaine.

Il existe également un faciès pionnier arbustif à Noisetier que l'on rencontre sur Betpouey.

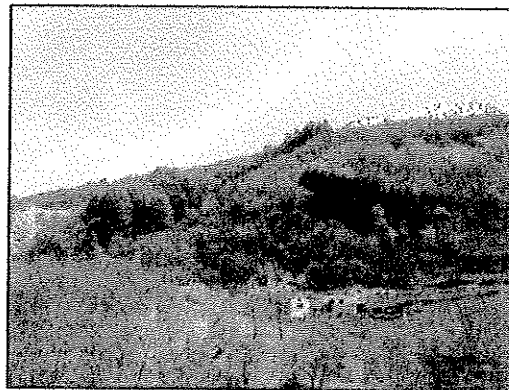
Cette formation est associée à la lande à Genêts à balais, Callune, et aux pelouses à Flouve, Brachyode penné, Crételle.



vue de la plaine inondable du Bastan et série de chênes sessiles en arrière plan

☛ LES SÉRIES DU HÊTRE ET DU SAPIN

Ces espèces peuvent être séparées ou en mélange.



Sapins et hêtre au nord de la commune

La formation boisée de cette série est constituée de Hêtres, Sorbier des oiseleurs, Noisetier, Houx, Sureau à grappe, Buis (sur calcaire) et nombreuses herbacées telles que l'Helebore vert, la Jacinthe des Pyrénées, l'Aspérule odorante, l'Anémone hépatique.

Les landes comportent un faciès plutôt sec avec la Callune, la Myrtille, le Genêt poilu, le Genévrier, la Potentille érigée, la Canche flexueuse ainsi que le Rhododendron en limite supérieure.



Genévriers sur la commune de Betpouey au quartier Alet

Les pelouses renferment dans les prairies de fauche, la Trisète jaunâtre, l'Agrostide commune, la Gesse des prés, la Grande radiaire, le Narcisse des poètes, la Grande gentiane, la Violette cornue et dans les lieux plus humides, la Bistorte, le Vêrâtre, la Pimprenelle officinale, la Grande astrance.

LA SÉRIE DU PIN À CROCHETS ET DU RHODODENDRON EN OMBRÉE ET SUR SOL SILICEUX (OU ZONES À SOL DÉCALDIFIÉS SUR TERRAINS CALCAIRES)

La formation boisée se caractérise par un peuplement clairsemé de Pin à crochets parfois mêlé de Sorbier des oiseaux, de Bouleau verruqueux ou de Bouleau pubescent dans les zones inférieures. Elle surmonte une strate arbustive dense à Rhododendron ferrugineux, Airelle myrtille et Genévrier nain, où se rencontrent l'Homogyne des Alpes, la Rose des Alpes



Bouleau verruqueux

La lande souvent climacique en limite supérieure de l'étage est identique à celle décrite ci-dessus en strate arbustive et peut renfermer la Camarine dans les conditions climatiques les plus sévères.

Dans les pelouse se rencontrent un type xérophile sur les pentes fortes, largement dominé par le Gispete (*Festuca eskia*) et un type mésophile sur les secteurs les moins pentus à Nard, ces espèces étant accompagnées du Trèfle alpin.

Entaillant ces formations, on rencontre entre autre les cours d'eau du Bolou et de Soubralets.

RIPISYLVE DU SOUBRALETS

Ce ruisseau est canalisé depuis son entrée dans la commune jusqu'à sa sortie, il s'écoule sous la commune.

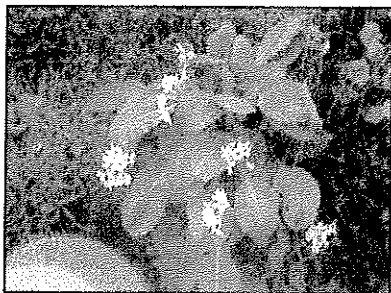


Vue amont du ruisseau de Soubralets

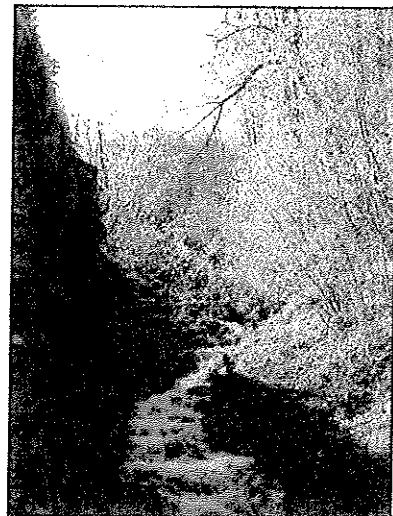


Vue aval du ruisseau de Soubralets

Sa ripisylve est composée de frênes, noisetiers, ormes, aulnes glutineux, saules, de cornouillers sanguins, d'érables sycomores. La strate herbacée contient de l'Hellebore vert, des mousses et lichens, le mur qui canalise le cours d'eau abrite également une primevère.



Primevère



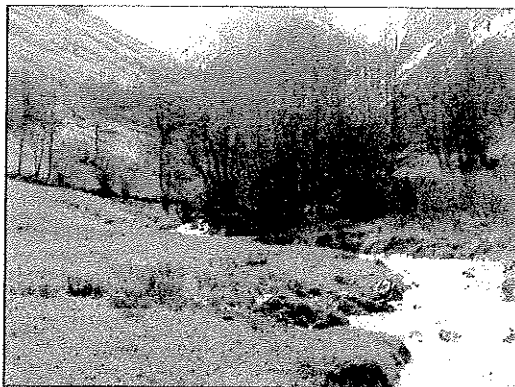
Ripisylve



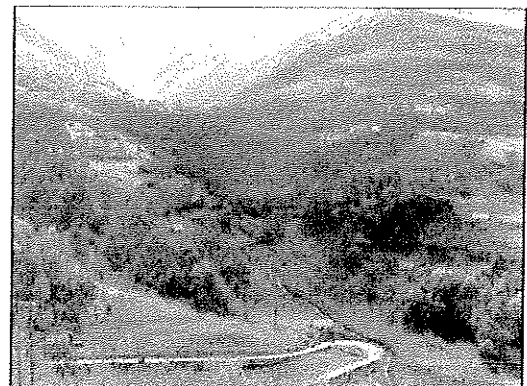
Vue amont du Bolou depuis le pont sur le chemin rural de Bolou

La ripisylve du Bolou est également constituée de frênes, noisetiers, ormes, aulnes, saules, comme le précédente.

Il est bordé de prairies fauchées plus humides dans les zones de replat, à proximité du gîte d'étape du Bolou et en fond de versant à la confluence avec le Bastan.



Prairie humide à hauteur du gîte



Prairie humide du fond de versant

On retrouve ici les communautés herbeuses des zones humides.

CONCLUSION SUR LE PAYSAGE NATUREL

L'espace bocager et pentu offre un paysage ouvert sur fond de montagnes. Celle-ci apparaît en permanence en fond de plan et valorise le paysage regardé.

Les grands panoramas ou points de vue d'altitude permettent d'embrasser un très vaste paysage mais les relations visuelles sont toujours distantes en raison de l'altitude ou de l'éloignement. Les rapports d'échelle sont difficiles.

Depuis les points hauts tels que le pic de la Coume de l'Ours, on embrasse un large panorama.

Les points de vue des secteurs collinéens sont moins grandioses car ils n'offrent pas les mêmes impressions d'immensité. A contrario, la possibilité de bien se situer dans les rapports d'échelle donne une dimension plus humaine à ces panoramas. C'est le cas sur le versant surplombant la commune.

1.1.3.2. L'ESPACE AGRICOLE

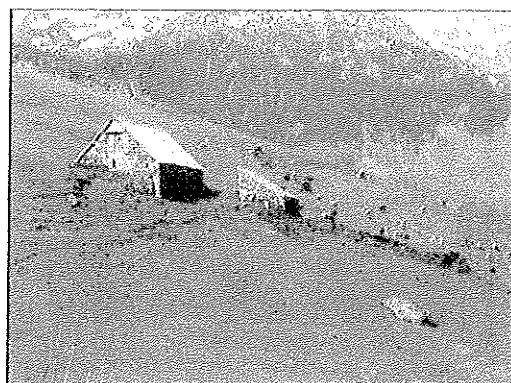
Les terres agricoles couvrent 176 ha (données RGA 2000), ce qui représente 10,8 % de la superficie communale.

Les terrains agricoles sont utilisés essentiellement pour le fourrage (172 ha sur 176 ha). Ils se situent au nord-ouest du territoire communal à proximité du bourg.

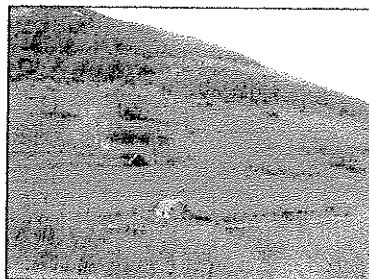
L'espace agricole est ponctué par les espaces boisés, associés ou non aux cours d'eau, et par trois bâtiments d'élevage comportant un périmètre de 50 mètres et situés à proximité du bourg.



Bâti d'exploitation agricole



Une grange foraine



Un espace agricole voué aux fourrages

1.1.3.3. L'URBANISATION

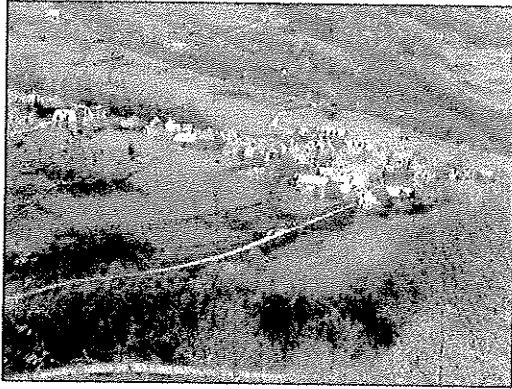
LA STRUCTURATION URBAINE

L'urbanisation de Betpouey se compose d'un noyau villageois situé au nord-ouest du territoire communal et d'un bâti diffus sur les pentes douces de la Montagne de Bolou, Montagne de Saillent.

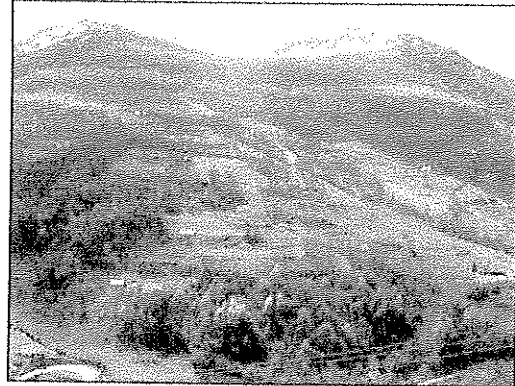
Le bourg est composé d'un bâti serré et dense avec une limite bien marquée : le contour suit les façades. Le caractère urbain est affirmé par le fait qu'il n'y a presque que des maisons. Le parcellaire est très morcelé. Des maisons se trouvent en arrière de la rue, reliées par des cours et des chemins secondaires.

Le bâti diffus est essentiellement composé de bâtis agricoles (bâtis d'élevage et granges foraines) construits en pierre.

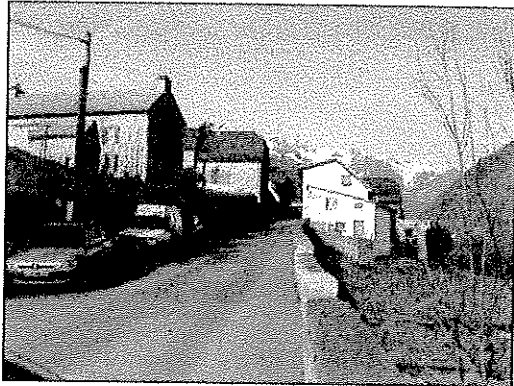
L'URBANISATION



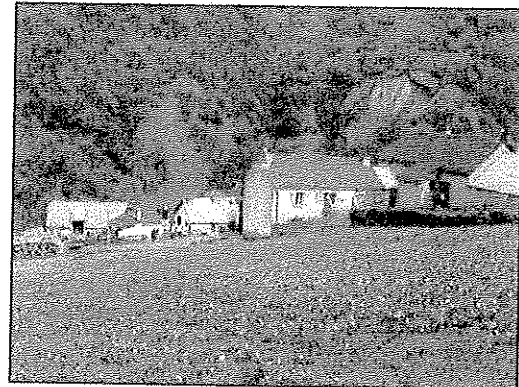
Un habitat dense dans le bourg



Un habitat diffus

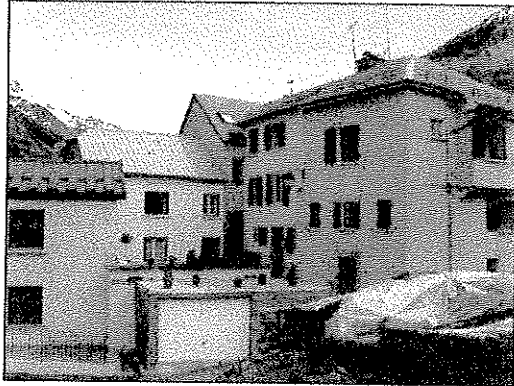


Une entrée de ville unique du bourg



Un habitat récent

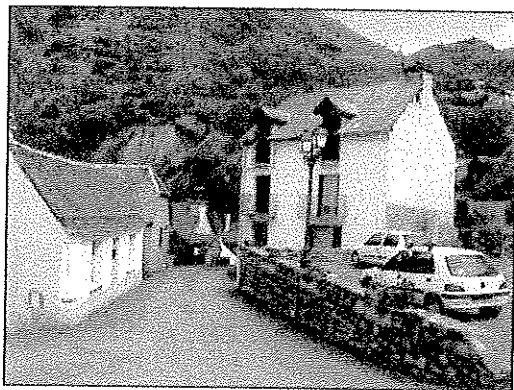
L'URBANISATION (SUITE)



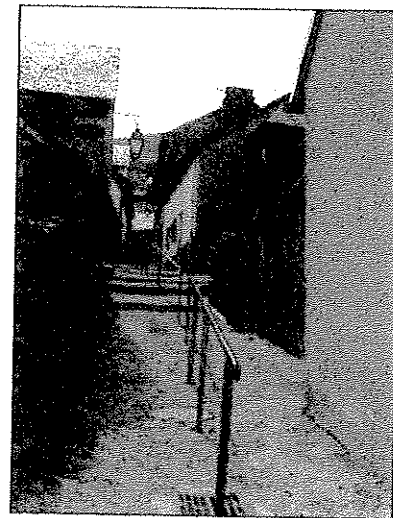
Maisons mitoyennes du bourg



La mairie



Une place publique vouée au stationnement



Une ruelle

L'HABITAT ANCIEN

Le bourg est constitué par un bâti relativement dense. Il s'agit d'un habitat mitoyen, en front de rue.

Les voies publiques sont relativement étroites. On note la présence de granges sur les voies secondaires.

L'HABITAT RÉCENT

Il s'est organisé autour du bourg sans dénaturer son aspect dense et serré. L'implantation des maisons contribue à cet aspect homogène du bourg. Quelques constructions récentes se sont installées en dehors du bourg sur les pentes caractérisant ainsi un habitat diffus situé à l'est du Soubralets.

LES AUTRES FORMES DE BÂTIS

Parmi les autres éléments bâtis présents sur le territoire communal, peuvent être citées les installations liées à l'agriculture : bâtiments d'élevage, granges foraines, etc,

LE PATRIMOINE BÂTI

L'église Saint-Sébastien, romane, du XIIIème siècle avec son retable restauré, est le principal patrimoine culturel. On peut aussi noter la présence des maisons en pierre du bourg, les granges et les ruelles pavées de Betpouey.

1.1.4. LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La commune de Betpouey dispose d'une église et d'un cimetière.

Au niveau du réseau viaire, le territoire communal est traversé par :

- la RD 918 qui longe le Bastan et permet la desserte des villages situés dans la vallée du Bastan,
- la RD 140 permet la desserte du bourg de Betpouey à partir de la RD 918.

1.1.5. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.5.1. L'EAU POTABLE

La commune de Betpouey dispose de sa propre desserte d'eau potable. Seule la ressource en eau du quartier Pontis vient de Barrèges.

1.1.5.2. L'ASSAINISSEMENT

La zone desservie par l'assainissement collectif correspond à la zone constructible actuelle du bourg.

Le zonage d'assainissement sera soumis à l'approbation du conseil municipal après enquête publique.

1.1.6. PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMOINE CULTUREL

1.1.6.1. PATRIMOINE NATUREL

☛ LES ZONES SENSIBLES ET LES MESURES DE PROTECTION

On recense sur le territoire de Betpouey de nombreux sites sensibles d'un point de vue écologique, ayant fait l'objet d'inventaires ou de mesures de protection.

• Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

On distingue deux types de ZNIEFF sur la commune :

- les zones de type 1 concernant la forêt de l'Ayre et du Lisey, le Pic d'Ayre, les sommets du pic de Campbeil et du pic long du Néouvielle. Il s'agit de secteurs de superficies limitées, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables.

Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

- les zones de type 2 concernant le Massif de Néouvielle et les Montagnes de la rive gauche du Bastan.

Il s'agit de grands ensembles naturels (massifs forestiers) riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques.

• Le Parc National des Pyrénées

Il s'agit d'un territoire dont le milieu naturel, terrestre présente un intérêt spécial qu'il importe de préserver. Cet intérêt est contrôlé par un juge.

A quoi sert un Parc National ?

L'objectif est la protection de cet intérêt spécial au niveau de la faune, de la flore, des eaux, du sol et du sous-sol, de l'atmosphère : du milieu naturel en général.

Chaque parc a une réglementation adaptée, mais dans l'ensemble deux zones distinctes forment les parcs nationaux :

- une zone centrale, strictement réglementée et avec une vocation de pure protection,
- une zone périphérique qui ajoute à la mission de protection des réalisations d'ordre social, économique et culturel.

Dans la zone périphérique, il n'y a pas de réglementation propre au parc. Les projets particuliers doivent respecter les procédures réglementaires telles que réalisation d'étude d'impact, de dossier loi sur l'eau...

En revanche, en zone centrale, toute modification irréversible du milieu est non autorisée. Si un projet est prévu, les communes doivent saisir le Parc pour demander une autorisation.

• **Le site classé**

Le site du bassin du Bastan, en amont du pont de la Glaire, d'une superficie totale de 6 000 ha, est classé.

LE MILIEU NATUREL

• **Les boisements**

Ils constituent des zones de refuge et d'alimentation pour la faune commune et assurent le maintien des sols sur les pentes.

• **La ripisylve**

Elle représente également une richesse écologique pour plusieurs raisons :

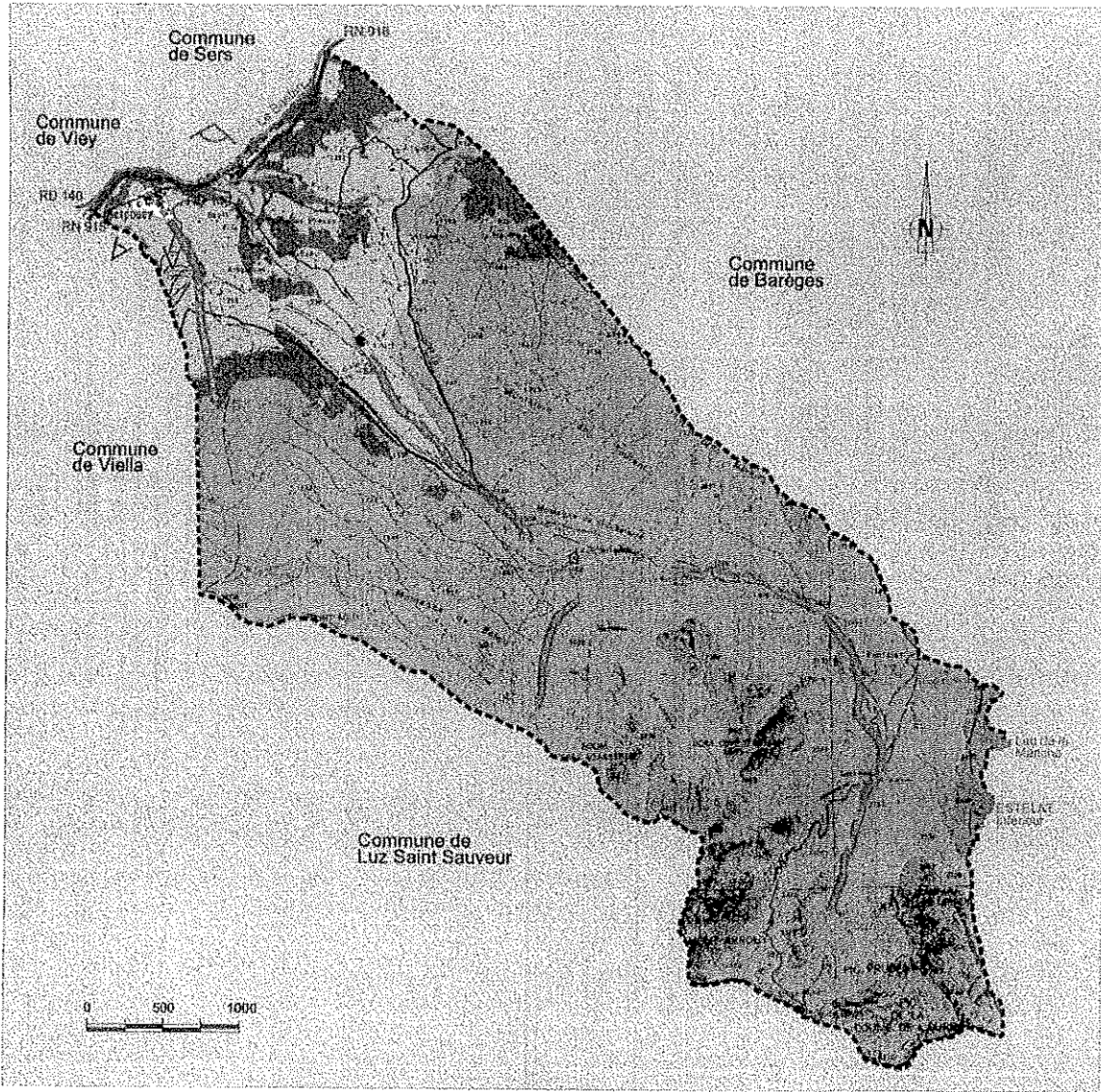
- elle est susceptible d'accueillir une faune diversifiée et est notamment utilisée par les oiseaux comme aire de refuge, d'alimentation et de nidification,
- elle est composée d'essences végétales caractéristiques de ce type de milieu humide,
- elle contribue au maintien en place des berges et à l'épuration des nappes phréatiques.








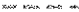

• **Les haies et murets de pierres**

Ils constituent un axe privilégié de déplacement et de reproduction mais également un refuge pour les espèces fragiles ou vulnérables.

C'est par l'intermédiaire de ces corridors biologiques que le maillage de l'espace, bénéfique à la diversité biologique, s'établit.

COMMUNE DE BETPOUEY
ENJEUX PAYSAGERS



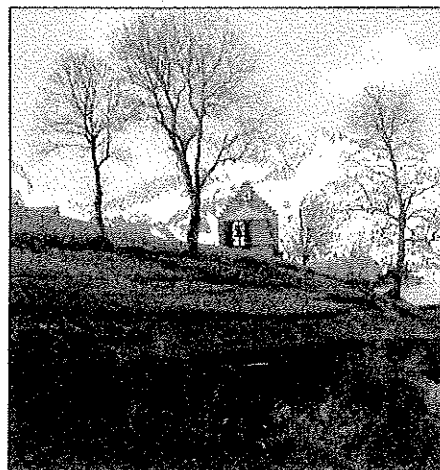
-  Zone rocheuse d'altitude
-  Milieu très ouvert (estives)
-  Milieu agricole ouvert
-  Bois d'intérêt écologique et / ou paysagers
-  Point de vue sur le bourg
-  Route départementale
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau temporaire
-  Plan d'eau

1.1.6.2. PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL

La commune dispose d'une église romane du XIII siècle, de rues pavées et d'un bâti typique des zones de montagne.



Eglise vue depuis le bourg



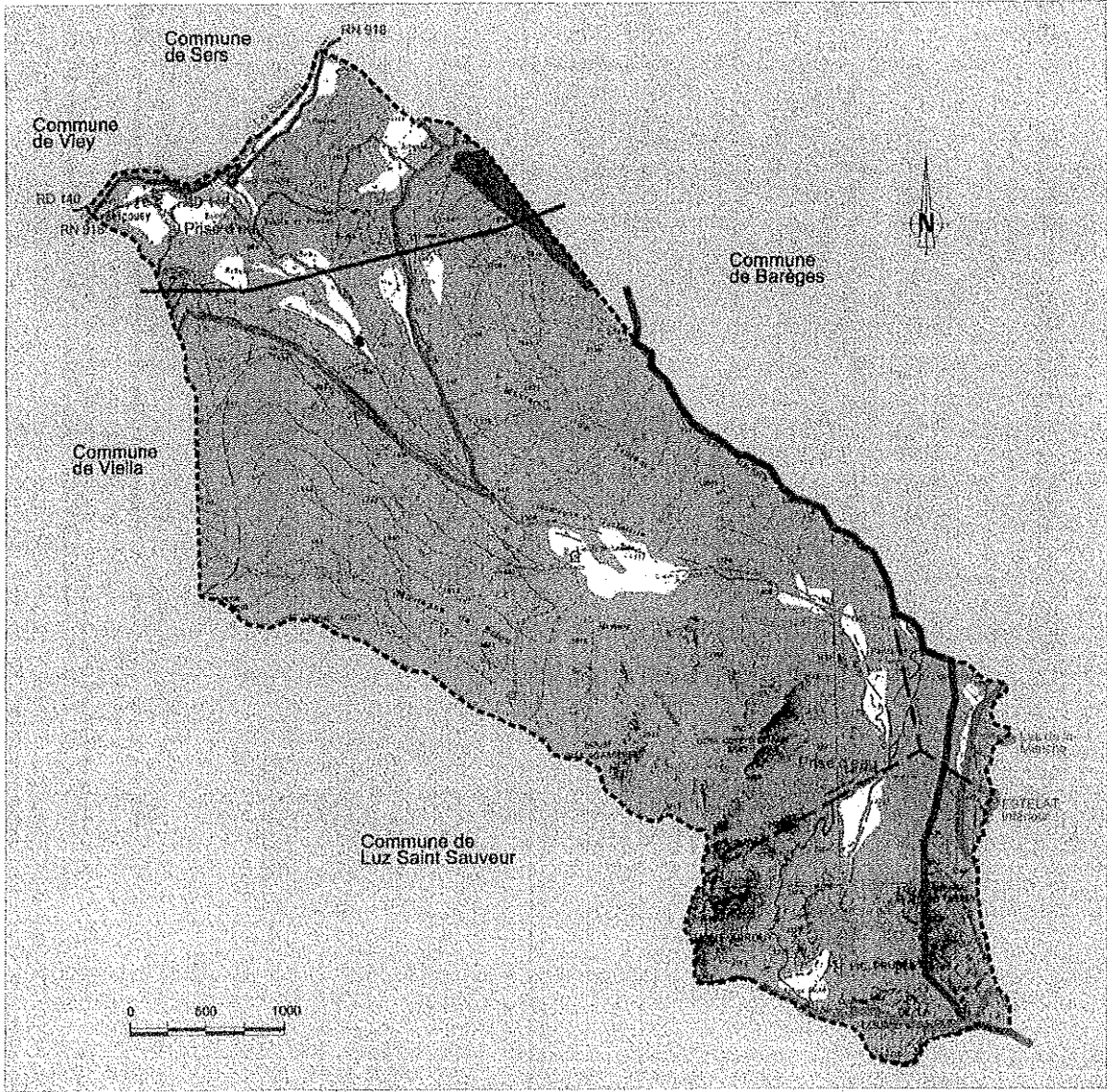
Clocher de l'église – mur de Betpouey

1.1.7. LES CONTRAINTES DU DÉVELOPPEMENT SPATIAL DE LA COMMUNE

La commune de Betpouey connaît différentes contraintes notamment en ce qui concerne le milieu naturel :

- A₁ : servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier,
- A₈ : servitudes de protection des sites et monuments naturels. Réserves naturelles,
- EL₁₀ : servitudes relatives aux parcs nationaux.

COMMUNE DE BETPOUEY
 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES



- | | | | |
|---|---|---|------------------------|
|  | Fortes pentes |  | Route départementale |
|  | Site classé bassin du Bastan en amont du pont de Glaire |  | Cours d'eau |
|  | Parc national des Pyrénées |  | Temporaire |
|  | Zone inondable du Bastan |  | Plan d'eau |
|  | Forêt domaniale de l'Ayre et du Lisey |  | Ligne électrique (HT) |
| | |  | GR 10 |
| | |  | Sentier |
| | |  | Conduites souterraines |

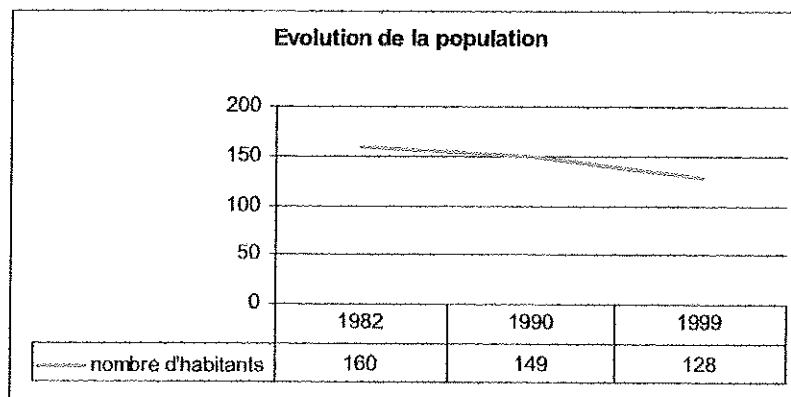
1.2. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1.2.1. POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

UNE DIMINUTION DE LA POPULATION

D'après le recensement général de la population (RGP) de 1999, la commune de Betpouey comptait 128 habitants soit 11 habitants de moins qu'en 1990 et 32 de moins qu'en 1982.

Cependant, il faut noter que cette tendance se retrouve dans l'ensemble du canton : entre 1982 et 1999, le nombre d'habitants du canton est passé de 3 459 à 3 278.

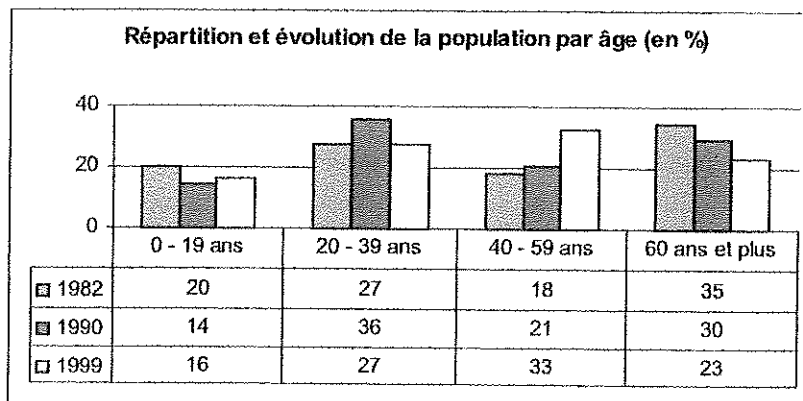


RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION

Depuis 1982, la classe d'âge des 40-59 ans augmente et en 1999 elle représente 33 % de la population totale. A l'inverse, les plus de 60 ans sont de moins en moins nombreux depuis 1982.

Cette catégorie d'âge ne représente plus que 23 % de la population totale, soit 12 % de moins qu'en 1982.

Les moins de 20 ans sont les moins nombreux depuis 1982. Toutefois, le nombre d'habitants qui ont moins de 20 ans a augmenté entre 1990 et 1999.



DES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE NEGATIFS

Entre 1990 et 1999, la commune de Betpouey comptait 11 naissances pour 20 décès et parallèlement voyait le départ de 12 habitants.

	Taux de variation annuel (en %)	Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (en %)	Taux de variation annuel dû au mouvement migratoire (en %)
Betpouey	- 1,67 %	- 0,72 %	- 0,96 %
Canton de Luz St Sauveur	- 0,58 %	- 0,48 %	- 0,10 %

Même si la population du canton connaît la même tendance que celle de la commune, son taux de variation est plus élevé que celui de la commune.

TENDANCE DÉMOGRAPHIQUE

Depuis 1982, la population de Betpouey diminue comme celle du canton mais de manière plus importante.

On pourra donc retenir comme hypothèse de travail :

- hypothèse basse : la tendance observée dans la commune entre 1990 et 1999,
- hypothèse haute : l'évolution observée dans le canton entre 1990 et 1999.

	Hypothèse basse (commune)	Hypothèse haute (canton)
Population actuelle	128	128
Taux de variation	- 1,67 %	- 0,58 %
Projection en 2014	97	118

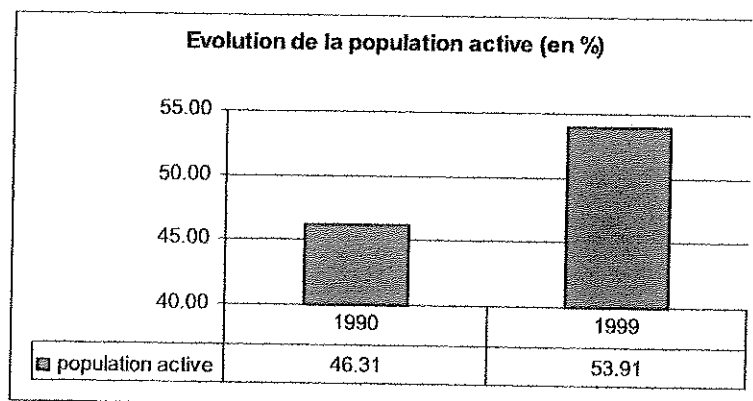
Toutefois l'évolution future de la population dépend de la politique en logement et du contexte économique de la commune. Si la commune met en place une politique d'accueil, elle pourra connaître une augmentation de sa population.

1.2.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

UNE POPULATION ACTIVE QUI AUGMENTE

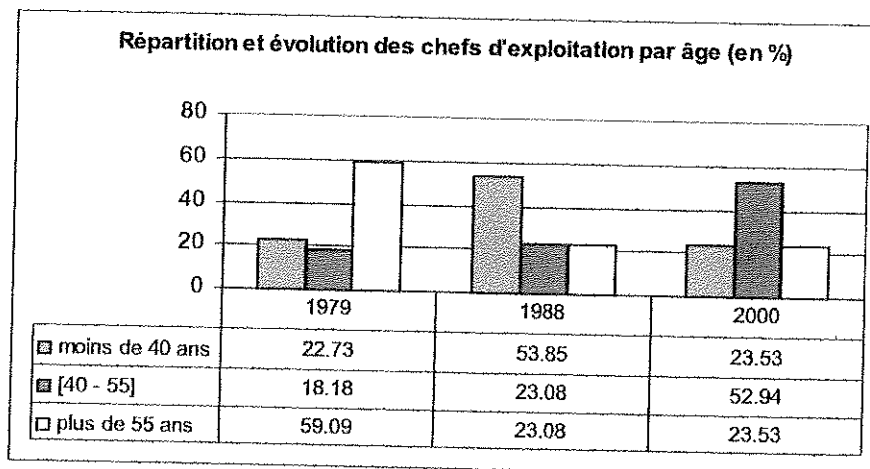
En 1999, la population active représentait 54 % de la population totale de Betpouey alors qu'en 1990 elle en représentait 46 %.

La population active du canton connaît la même tendance entre 1990 et 1999.



UNE AGRICULTURE Tournée VERS LE PASTORALISME

Selon le Recensement Général Agricole (RGA) de 2000, Betpouey compte actuellement 17 exploitations dont 7 exploitations professionnelles. Les chefs d'exploitation et co-exploitants ont en majorité entre 40 et 55 ans (9 sur 17 exploitants).



En 2000, la surface agricole utilisée (SAU) était de 176 ha soit 28 ha de moins qu'en 1988.

Cette SAU est essentiellement dédiée à du fourrage toujours en herbe (172 ha sur les 176 ha de la SAU).

L'activité agricole est essentiellement basée sur l'élevage (brebis, bovins et volailles).

Ce secteur d'activités représente un enjeu en termes d'emplois et de potentiel économique.

La carte communale devra veiller à protéger l'outil de production de cette activité : terres utilisées, maintien et extension des bâtiments d'élevage.

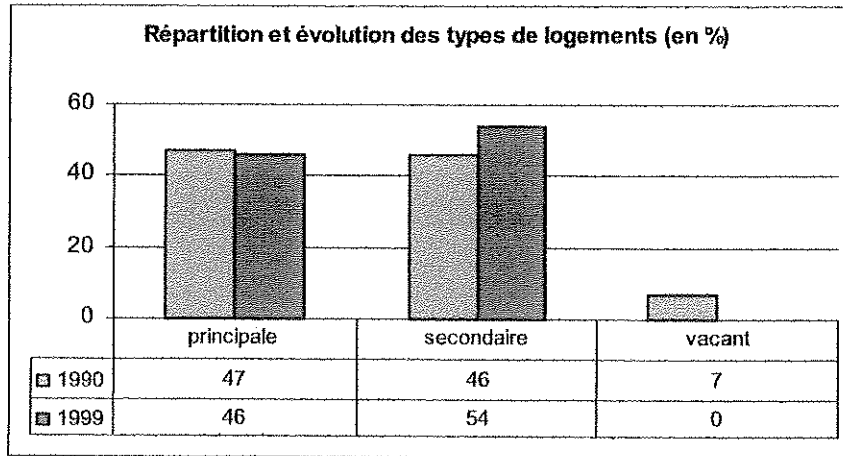
TENDANCES

- une population active qui augmente depuis 1990,
- une activité agricole tournée vers le pastoralisme,
- une baisse du nombre des exploitations et de la surface agricole utilisée.

1.2.3. LE PARC DE LOGEMENTS

UN PARC DE LOGEMENTS EN LÉGÈRE HAUSSE

D'une manière générale, le parc de logements est en hausse.



Plusieurs tendances se dégagent de l'évolution globale du parc de logements entre 1990 et 1999 :

- un maintien de la part des résidences principales,
- un accroissement du nombre de résidences secondaires,
- une absence de logements vacants en 1999.

PARC ANCIEN – PARC RÉCENT

Le parc de logements comprend 58 % d'habitations construites avant 1949, avec toutefois 22 % des constructions réalisées après 1982.

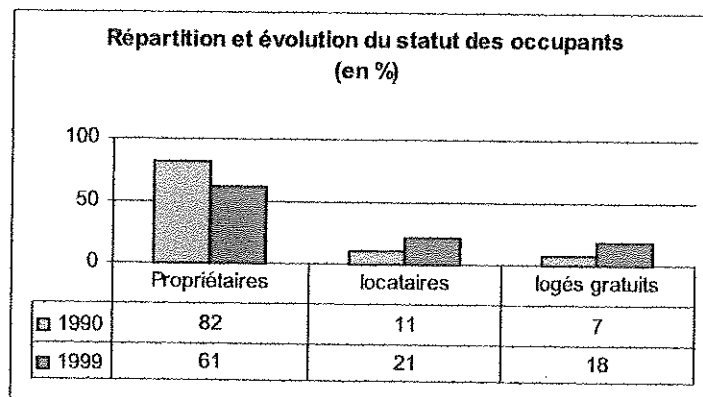
Pour comparaison, le tableau suivant présente les résultats aux niveaux national et cantonal.

Epoque d'achèvement	France Métropolitaine	Canton	Betpouey
Avant 1949	35 %	25 %	58 %
1949 – 1982	44 %	30 %	20 %
Après 1982	21 %	45 %	22 %

Le parc de logements existants est plutôt ancien. Cependant, les constructions réalisées après 1982 sont nombreuses et tendent à rajeunir l'ensemble du parc.

LOCATIONS – PROPRIETES

Les propriétaires des logements principaux sont majoritaires sur les locataires. Cependant, la part des locataires et des personnes logées gratuitement est en progression depuis 1990 comme le montre le graphique suivant :



2. LES CHOIX COMMUNAUX

Conformément à l'article L.124-2 du Code de l'Urbanisme, la carte communale respecte les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1. Elle délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Dans les territoires couverts par une carte communale, les autorisations d'occuper et utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre premier du titre premier du livre premier du Code de l'Urbanisme et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables (Articles R.124-3)

Les objectifs de l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme que Betpouey prend en compte dans sa carte communale sont :

1) Favoriser l'accueil de nouveaux habitants afin :

- d'inverser la tendance (baisse de la population depuis 1982),
- d'optimiser l'utilisation des infrastructures et équipements publics existants, tout en maintenant un équilibre entre nombre d'habitants et niveau d'équipement communal (réseau AEP, assainissement, voies de desserte, etc).

2) Protéger l'activité agricole afin :

- de préserver le caractère rural de Betpouey,
- de permettre le maintien des exploitations agricoles actuelles.

3) Préserver l'environnement naturel afin :

- de garder l'intérêt écologique et paysager des espaces boisés,
- de préserver un cadre de vie agréable,
- de protéger les espaces sensibles de la commune.

A partir de ces objectifs, les choix retenus par la commune de Betpouey sont présentés ci-après.

2.1. L'URBANISATION

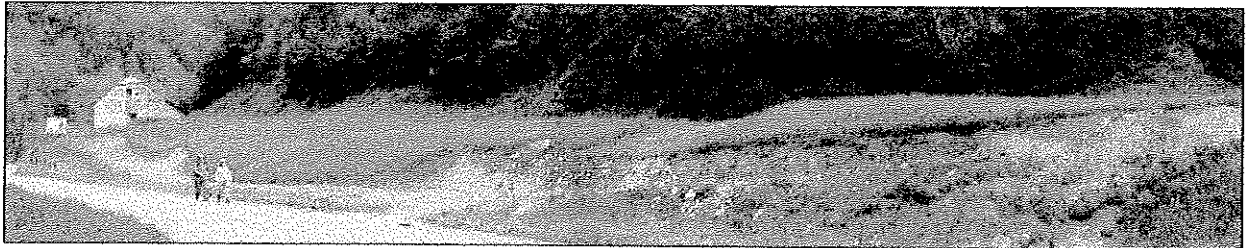
La commune souhaite une extension mesurée de l'urbanisation. Pour cela, elle a choisi d'intégrer à la zone constructible des parcelles contiguës aux secteurs déjà urbanisés en prenant en compte :

- la capacité des équipements (réseau d'eau, réseau électrique, assainissement et voirie) existants et suffisants,
- les bâtiments d'élevage (zone de recul de 20 mètres par rapport au périmètre existant autour des trois bâtiments d'élevage),
- les risques naturels (inondation, glissement de terrain, avalanches et les fortes pentes) définis dans le chapitre 1 "état initial de l'environnement".

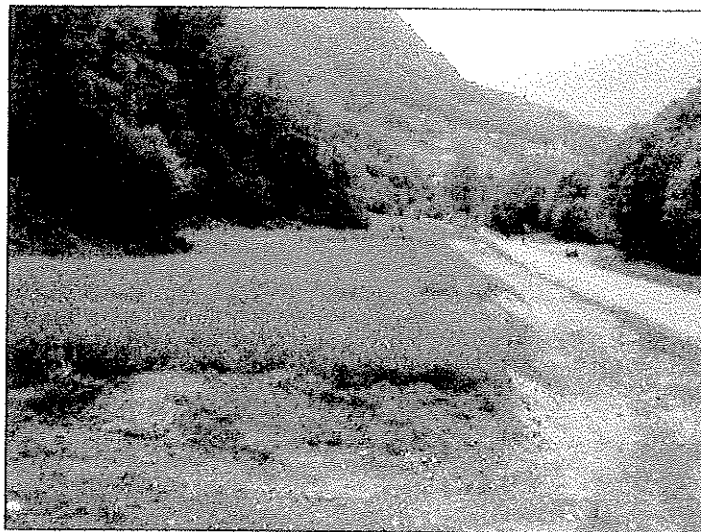
Le RTM a cartographié trois zones sensibles à Betpouey (le bourg est concerné par le risque potentiel du Soubralets, la vallée du Bastan est concernée par le risque inondation du Bastan, la confluence Boulou/Bastan est concernée par le risque d'inondation et de crue torrentielle).

En outre, la commune souhaite valoriser les terrains acquis par la commune dans le but de créer des logements permanents. Ces terrains sont situés au nord du bourg.

La commune avait la possibilité de se munir d'un camping, en amont du bourg, séparé du Bastan par la RD 918. Le site d'accueil est composé d'une succession de replats d'altitudes différentes. Une ancienne habitation occupe la partie haute du site et paraît être suffisamment haute par rapport au Bastan pour être hors d'eau lors d'éventuelles inondations. La partie basse du site, d'altitude moins élevée, pouvait être exposée à la montée des eaux. Le site est situé au pied d'un important talus boisé soumis aux risques d'instabilité des sols et de chutes d'arbres lors d'intempéries.



Vue de l'amont du camping



Vue du site éventuel du camping depuis l'amont vers l'aval

Compte tenu des risques naturels et des remarques du RTM sur ce secteur (risque de crue torrentielle, d'instabilité des sols) et l'étroitesse du secteur, les élus ont décidés de ne pas donner suite à ce projet de camping.

2.2. LA PRÉSERVATION DES ESPACES LIÉS AUX ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Le zonage de la carte communale assure la protection des espaces agricoles et forestiers de Betpouey en limitant le développement de l'urbanisation.

2.3. LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET PAYSAGERS

Le zonage de la carte communale de Betpouey ne porte pas atteinte aux espaces naturels sensibles et paysagers. Il permet le développement de l'urbanisation en continuité du bourg permettant de garder ainsi l'aspect dense et homogène du bourg.

2.4. LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS URBAINES

En prévoyant des capacités de constructions pour la satisfaction des besoins présents et futurs, en termes d'habitats et d'équipements publics, la commune de Betpouey permet une diversité des fonctions urbaines.

Tout en préservant les espaces agricoles, naturels et les paysages, la commune de Betpouey assure une offre suffisante et maîtrisée en terrains constructibles à court et moyen termes afin d'accueillir de nouveaux habitants.

3. LES INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

La carte communale distingue les zones constructibles des zones non constructibles qui sont alors à vocation naturelle ou agricole.

Afin de limiter les incidences du développement urbain sur l'environnement, la préservation et la mise en valeur des milieux naturels et agricoles ainsi que des paysages ont été pris en compte pour élaborer la carte communale.

Ainsi, les principaux objectifs de la carte communale en termes d'environnement sont :

- rester cohérent avec la loi Montagne,
- éviter le mitage et l'étalement urbain en concentrant l'habitat autour du bourg dans les secteurs déjà desservis en termes de voirie, eau potable et électricité,
- maintenir la qualité paysagère rurale de Betpouey,
- préserver les milieux naturels spécifiques, à savoir : ZNIEFF, Parc National des Pyrénées et cours d'eau,
- permettre le maintien de l'activité agricole,
- préserver la qualité des eaux et des sols.

La commune de Betpouey souhaite développer son urbanisation sur les terrains contigus au bourg. Les impacts des choix de la carte communale sur l'environnement sont présentés ci-après.

3.1. UNE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE ET UNE ORGANISATION URBAINE PLUS COHÉRENTE

Le développement des zones constructibles à proximité du bourg existant vise une gestion économe de l'espace tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants.

3.2. LA PRÉSERVATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

En développant l'urbanisation à une distance respectable des sièges d'exploitation (mise en place d'une zone de recul de 20 mètres par rapport au périmètre existant autour des trois bâtiments d'élevage), la carte communale évite le mitage de zone agricole et les problèmes de cohabitation habitat / élevage.

Cela permet ainsi le maintien et le développement des activités agricoles actuellement fragiles.

En outre, les terrains requis pour la délimitation de la zone constructible ont peu d'enjeux agricoles.

3.3. LA PRÉSERVATION DU PAYSAGE NATUREL ET AGRICOLE

En évitant la construction sur les secteurs non bâtis, la carte communale de Betpouey contribue au maintien de la qualité paysagère.

3.4. LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

La préservation des milieux naturels spécifiques (les ZNIEFF de la forêt de l'Ayre et du Lisey, du massif de Néouvielle et des montagnes de la rive gauche du Bastan, et le Parc National des Pyrénées) et des espaces boisés est assurée par le choix des terrains constructibles présentant peu de valeur écologique.

3.5. LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES EAUX ET DES SOLS

Les besoins en superficies constructibles tiennent compte du type d'assainissement retenu par la commune, à savoir : l'assainissement collectif sur la zone constructible du bourg.

3.6. LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

Les risques d'inondation de cours d'eau et de crue torrentielles, des glissements de terrain et les risques d'avalanches ont été pris en compte.

Tous les terrains de Betpouey concernés par ces risques ont été exclus de la zone constructible.